



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU : 2 MARS 2020

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE,
Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT,
Etienne SERMON, Rose SIMON CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe
RASQUIN, Kévin PIRARD, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI,
Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO,
Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Emmanuelle
JACQUES-STORME, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha
FRANÇOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS et Hugues DOUMONT,
Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

**2. OBJET : AFFAIRES SOCIALES – PLAN STRATEGIQUE DE SECURITE ET DE
PREVENTION 2020 – APPROBATION**

Le Conseil,

En séance publique,

Vu les articles L 1122-20, L 1122-26 § 1^{er} et L 1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'arrêté royal du 3 juillet 2019 relatif à la prolongation 2020 des plans stratégiques de sécurité et de prévention (PSSP) 2018 – 2019 ;

Vu l'arrêté ministériel du 05 décembre 2019 déterminant les modalités d'introduction, de suivi, d'évaluation et déterminant les modalités d'octroi, d'utilisation et de contrôle de l'allocation financière relatives aux plans stratégiques de sécurité et de prévention 2020 ;

Vu le Diagnostic Local de Sécurité (DLS) établi par le Service d'Accueil, de Guidance et d'Interventions sociales et sanitaires (SAGEISS) ;

Considérant que la Ville dispose depuis 2002 d'une aide financière du Service Public Fédéral Intérieur, à l'origine dans le cadre des « Plans drogue », grâce à laquelle le service communal Zone T puis le SAGEISS ont développé dans le domaine de la toxicomanie des actions tant au niveau communal qu'au niveau de la zone de police ;

Qu'il est essentiel de pouvoir pérenniser ces actions et d'en développer de nouvelles dans le cadre de ce dispositif, notamment dans le domaine de la prévention des violences intrafamiliales ;

Vu la délibération du Collège communal du 31 janvier 2020 arrêtant la prolongation sans modification du plan de stratégie de sécurité et de prévention de 2018 - 2019 pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communal d'approuver la prolongation sans modification du plan de stratégie de sécurité et de prévention de 2018 - 2019 pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

Que ladite décision doit être renvoyée dûment signée avant le 31 mars 2020 au Service Public Fédéral Intérieur ;

ARRETE PAR ... :

Article 1^{er} :

D'approuver la prolongation simple sans modification du plan stratégique de sécurité et de prévention de 2018-2019 pour l'année 2020, ledit plan faisant partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

De transmettre la présente décision à la Direction générale Sécurité et Prévention du Service public fédéral Intérieur.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

P. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE BOURGMESTRE,

R. GOSSIAUX

C. EERDEKENS

Plan stratégique de sécurité et de prévention

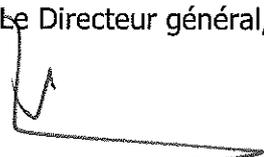
ANDENNE : PSSP Andenne

Période : 01-01-2020 - 31-12-2020

Vu pour rester annexé à la délibération n° 2 du
Conseil communal du 2 mars 2020

Par le Conseil,

Le Directeur général, Le Bourgmestre,



Ronald GOSSIAUX Claude EERDEKENS

Entre d'une part :

L'Etat représenté par le Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, établi Rue de la Loi 2 à 1000 Bruxelles, ci-après dénommé L'Etat,

Et d'autre part : la Ville de ANDENNE, représentée par le Conseil communal, pour lequel interviennent Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre et Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général, agissant en exécution d'une décision du Conseil communal du 02/03/2020, ci-après dénommée 'la Commune'.

Agissant en exécution de la décision du Conseil des Ministres du 28/06/2019.

Est convenu ce qui suit :

Dispositions générales

1. Sur base du plan stratégique de sécurité et de prévention et eu égard aux dispositions de l'Arrêté royal et sous réserve des crédits disponibles, un montant annuel de 58.757,95 EUR est attribué à la Ville de ANDENNE.
2. Le présent contrat entre en vigueur le 1er janvier 2020 et se termine le 31 décembre 2020.
3. Les autorités locales s'engagent à utiliser les subsides de l'Etat fédéral de la manière la plus efficace et la plus efficiente, conformément aux dispositions de l'arrêté du 03 juillet 2019 et à fournir à la demande toute information utile sur l'affectation de ces subsides, à permettre tout contrôle et à prêter toute l'assistance nécessaire en la matière.

I. DISPOSITIF DE COORDINATION

I.1. Objectifs généraux

1.1.1. *Mettre en œuvre le plan stratégique de sécurité et de prévention*

1.1.2. *Mettre en place, promouvoir et piloter une politique de prévention locale
intégrée et intégrale*

I.2. Objectifs stratégiques

1.2.1. *Assurer le bon fonctionnement administratif, logistique et financier du plan et le
suivi avec les autorités subsidiantes*

Objectifs opérationnels

- *Assurer la formation adéquate du personnel*

Résultats

- Mise en place d'un programme de formation adéquat
- Participation du personnel à des formations adéquates

Indicateurs

- Existence d'un programme de formation
- Existence d'une procédure relative au choix des formations
- Nombre de formations suivies > ou = à 1 par an

- *Mettre en place une comptabilité et un suivi spécifique au plan*

Résultats

- Réalisation d'un système de comptabilité spécifique

Indicateurs

- Existence d'un système de comptabilité spécifique
- Existence d'un article budgétaire spécifique au plan

- *Assurer la communication avec l'autorité subsidante*

Résultats

- Transmission de toute information relative au plan à l'autorité subsidante dans les délais et sous la forme requise

Indicateurs

- Connaissance des directives établies par l'autorité subsidante
- Transmission effective de toute information relative au plan transmise à l'autorité subsidante dans les délais et sous la forme requise

-Transmission de toute information relative aux actions développées dans le cadre du PSSP (colloque, campagne de sensibilisation,)

- *Recruter le personnel nécessaire et compétent*

Résultats

-Recrutement de l'ensemble du personnel prévu dans les 3 mois suivant le départ d'un agent

Indicateurs

-Poste pourvu dans les 3 mois suivant le départ de l'agent

1.2.2. Assurer une synergie entre les différentes actions de prévention communales et une articulation avec la prévention policière zonale

Objectifs opérationnels

- *Mettre en place des structures de coordination spécifiques au plan*

Résultats

-Préparation et suivi des réunions du Conseil Consultatif de Prévention (CCP)

-Préparation et suivi des réunions du comité de pilotage (CP)

-Tenue de réunions internes

Indicateurs

-Nombre de réunions annuelles du CCP > ou = à 2

-Existence et envoi d'un ordre du jour aux participants dans un délai de 3 semaines précédant le CCP

-Existence et envoi des procès-verbaux aux participants dans un délai de 15 jours suivant la séance du CCP

-Respect des directives réglementaires concernant la constitution du comité de pilotage

-Nombre de procès-verbaux du comité de pilotage > ou = à 3

-Existence et envoi d'un ordre du jour aux participants dans un délai de 3 semaines précédant le CP

-Existence et envoi des procès-verbaux aux participants dans un délai de 15 jours suivant le CP

-Nombre de réunions internes mensuelles > ou = à 5 par an

- *Participer aux structures de concertation existantes*

Résultats

- Participation du fonctionnaire de prévention au conseil zonal de sécurité pendant la mise en œuvre du plan
- Participation du fonctionnaire de prévention aux réunions du Plan de Cohésion Sociale pendant le mise en œuvre du plan

Indicateurs

- Pourcentage de participation annuelle du fonctionnaire de prévention aux réunions du Plan de Cohésion Sociale > ou = à 50%
- Nombre de participations du fonctionnaire de prévention au Conseil zonal de sécurité > ou = à 1 par an

1.2.3. Assurer un processus d'évaluation permanente du plan

Objectifs opérationnels

- *Développer des outils d'accompagnement et de suivi*

Résultats

- Réalisation d'outils d'accompagnement et de suivi

Indicateurs

- Existence d'outils d'accompagnement et de suivi

- *Suivi et Mise à jour du Diagnostic Local de Sécurité (DLS)*

Résultats

- Actualisation annuelle du DLS
- Démarches réalisées en vue d'actualiser le DLS

Indicateurs

- Production annuelle d'un état des lieux relatif au DLS
- Nombre de démarches réalisées en vue d'actualiser le DLS > ou = à 3 par an

- *Mise en place de structures de concertation propres à l'évaluation*

Résultats

- Mise en place de réunions internes semestrielles relatives à l'évaluation du Plan

Indicateurs

- Nombre de réunions annuelles relatives à l'évaluation > ou = à 2

- *Assurer la communication avec l'autorité subsidiaire*

Résultats

- Mise à jour des tableaux de bord fournis par l'autorité subsidiante
- Réalisation de rapports en conformité avec les directives réglementaires

Indicateurs

- Tenue à jour des tableaux de bord dans le respect des directives réglementaires (délai/forme/structure/contenu)
- Production de rapports requis par l'autorité subsidiante dans le respect des directives réglementaires (délai/forme/structure/contenu)

1.2.4. Assurer une information à la population

Objectifs opérationnels

- Assurer une visibilité des services de prévention

Résultats

- visibilité du SAGEISS sur le territoire andennais et des actions menées au niveau local en matière de prévention durant la durée du plan

Indicateurs

- nombre d'articles dans la presse locale concernant les actions menées par le SAGEISS en matière de prévention par année > ou = à 2
- nombre d'articles dans le bulletin communal concernant les actions menées par le SAGEISS en matière de prévention par année > ou = à 2
- Réalisation et distribution des brochures du SAGEISS à 100% des partenaires sociaux andennais

2. NUISANCES PUBLIQUES LIÉES À L'USAGE DE DROGUE

Le phénomène de consommation de produits psychotropes et les nuisances publiques y relatives ainsi que son influence sur le sentiment d'insécurité au niveau de la Ville d'Andenne est toujours bien présent malgré que les chiffres de criminalité répertoriés dans le Diagnostic Local de Sécurité réalisé en 2013 semblent en diminution.

Cette diminution peut être justifiée par différents facteurs mais si l'on se réfère au nombre de prises en charge effectuées par le SAGEISS au cours de ces dernières années, il nous a semblé pertinent de continuer les actions mises en place lors du précédent Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention.

L'expérience du terrain et de cette problématique engrangée par l'équipe du SAGEISS et la connaissance du public cible ainsi que des différents réseaux d'aide (spécialisés ou non spécialisés) permettent la mise en place de projets pertinents visant à rencontrer les objectifs suivant :

2.1. Objectifs généraux

2.1.1. Prévenir, détecter et limiter les nuisances publiques liées à l'usage de drogue et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

2.2. Objectifs stratégiques

2.2.1. Favoriser la resocialisation des usagers de drogues

Objectifs opérationnels

-Accompagner les usagers de drogue dans les démarches administratives et psycho-sociales visant leur resocialisation

Résultats

- Accompagnement des usagers de drogue dans les démarches administratives
- Accompagnement psycho-social des usagers de drogue

Indicateurs

- Nombre de nouvelles demandes reçues sur une année civile
- Nombre de personnes inscrites dans un suivi psycho-social
- Nombre de démarches administratives
- Nombre d'orientations vers des centres de cure

-Faciliter l'organisation d'activités socio-culturelles et sportives en se basant sur la pédagogie du projet et en mobilisant des partenaires ad hoc.

Résultats

- Prise en charge par les usagers de l'organisation d'activités socioculturelles ou sportives

-Mise en place de collaborations avec des partenaires concernés par ces activités

Indicateurs

-Nombre d'activités organisées par les usagers > ou = à 4 par an

-Nombre de partenariats > ou = à 2

-Assurer la poursuite des groupes de parole à destination de l'entourage et des personnes consommatrices mis en place par le SAGEISS pour favoriser l'élaboration de meilleurs comportements et diminuer les risques de désocialisation

Résultats

-Continuation des groupes de parole à destination de l'entourage et des personnes consommatrices mis en place par le SAGEISS pour favoriser l'élaboration de meilleurs comportements et diminuer les risques de désocialisation

Indicateurs

-Nombre de groupe de parole > ou = à 10 par an.

-Nombre de participants > ou = à 3 par groupe de parole

2.2.2. Diminuer les comportements à risque

Objectifs opérationnels

-Informer les usagers de drogue des risques encourus suivant le mode et le type de consommation

Résultats

-Diffusion d'informations auprès des usagers de drogue fréquentant le service des risques liés à leur consommation

-Présence de l'équipe lors d'actions de réduction des risques en milieu festif

Indicateurs

-Mise à disposition effective de brochures informant sur les risques liés à la consommation de produits psychotropes dans la salle d'accueil

-Diffusion de conseils de réduction des risques lors des entretiens individuels

-Affichage des messages d'alerte précoce envoyés par l'asbl Eurotox

-Participation à des événements festifs sur le territoire desservi > ou = à 5

2.2.3. Promouvoir une approche intégrée et intégrale

Objectifs opérationnels

-Assurer la pérennité de partenariats adéquats et pertinents

Résultats

- Pérennisation de partenariats adéquats et pertinents

Indicateurs

- Nombre de participations aux réunions du Réseau d'aide et de Soins en Assuétude de la région Namuroise (RASANAM) > ou = à 6 par an
 - Nombre de participations aux réunions de la Fedito > ou = à 6 par an
 - Nombre de participations à des réunions et/ou groupes de travail au contact d'autres partenaires spécialisés en matière d'assuétudes > ou = à 4
- Favoriser le travail en réseau auprès des différents acteurs en présence sur le territoire desservi en vue d'optimiser la prise en charge des usagers de drogue et leur resocialisation*

Résultats

- Connaissance par les acteurs locaux du SAGEISS et de ses missions
- Connaissance des acteurs locaux et de leurs missions
- Mise en place d'un protocole de collaboration dans le respect des règles liées au secret professionnel partagé

Indicateurs

- Nombre de rencontres entre l'équipe SAGEISS et d'autres acteurs locaux pour échanger autour des missions respectives et mieux connaître chaque intervenant > ou = à 2 par an
- Participer, en collaboration avec l'a.s.b.l. Zone T, à la réalisation de modules de sensibilisation aux assuétudes à destination des professionnels actifs sur le territoire desservi en vue d'améliorer la prise en charge des usagers de drogue par une meilleure compréhension de la problématique, de favoriser la resocialisation de ce public et d'initier des actions de prévention des assuétudes*

Résultats

- Participation, en collaboration avec l'a.s.b.l. Zone T, à la réalisation de modules de sensibilisation aux assuétudes à destination des professionnels actifs sur le territoire desservi

Indicateurs

- Nombre de participations du SAGEISS à la réalisation de modules de sensibilisation aux assuétudes à destination des professionnels actifs sur le territoire desservi > ou =

à 1 par an

3. VIOLENCE INTRAFAMILIALE

Cet axe de travail a été choisi suite à la mise en évidence par le Diagnostic Local de Sécurité d'une sensible augmentation des infractions relatives à ce type de criminalité.

Différents acteurs (travailleurs sociaux, médecins,) sont régulièrement confrontés à cette problématique et souvent démunis.

Différentes initiatives se mettent en place depuis quelques années pour essayer de répondre aux besoins du public touché par cette forme de criminalité pas toujours quantifiable vu l'existence d'un probable chiffre noir élevé.

En choisissant de travailler sur les violences intrafamiliales, le SAGEISS a le souhait de pouvoir inscrire différentes actions dans le cadre d'une approche intégrée et intégrale et de promouvoir une politique locale de prévention au contact de différents publics.

3.1. Objectifs généraux

3.1.1. Prévenir, détecter et limiter la violence intrafamiliale et/ou le sentiment d'insécurité y relatif

3.2. Objectifs stratégiques

3.2.1. Diminuer les effets négatifs liés à la victimisation

Objectifs opérationnels

- Informer le public et les professionnels sur les formes et conséquences des violences intrafamiliales.

Résultats

- Participation à des activités d'information et de sensibilisation au phénomène des violences intrafamiliales au contact du public
- Participation à des activités d'information et de sensibilisation au phénomène des violences intrafamiliales au contact des professionnels
- Réalisation d'un folder d'information sur les VIF et les possibilités d'aide

Indicateurs

- Nombre de participation à des activités d'information et de sensibilisation au phénomène des violences intrafamiliales au contact du public > ou = à 2 par an
- Nombre de participation à des activités d'information et de sensibilisation au phénomène des violences intrafamiliales au contact des professionnels > ou = à 1 par an
- Existence d'un folder d'information sur les VIF et les possibilités d'aide
- Distribution de minimum 1000 exemplaires de ce folder par année

3.2.2. Promouvoir une approche intégrée et intégrale

Objectifs opérationnels

-Développer des partenariats adéquats et pertinents

Résultats

- Développement de partenariats adéquats et pertinents

Indicateurs

- Nombre de participations aux réunions de la plateforme violence intrafamiliale locale

> ou = à 6 par an

- Nombre de contacts pris en vue de développer ce partenariat > ou = à 4 par an

-Favoriser le travail en réseau auprès des différents acteurs en présence sur le territoire desservi en vue d'optimiser la prise en charge des victimes de violence intrafamiliale.

Résultats

-Connaissance par les acteurs locaux du SAGEISS et de ses missions

-Connaissance des acteurs locaux et de leurs missions

-Mise en place d'un dispositif d'aide aux victimes sur le territoire desservi

-Organisation d'une formation à destination des professionnels destinées à pouvoir mieux intervenir dans les situations de VIF

Indicateurs

-Nombre de rencontres entre l'équipe SAGEISS et d'autres acteurs locaux pour échanger autour des missions respectives et mieux connaître chaque intervenant

> ou = à 2 par an

-Nombre de participants à la formation VIF > ou = à 5

-Nombre de partenaires actifs dans l'aide aux victimes > ou = à 4

**Ce plan stratégique de sécurité et de prévention a été signé à Bruxelles
en 2 copies le ___/___/_____**

Chaque partie intéressée déclare avoir reçu un exemplaire signé.

Pour l'Etat fédéral,

**Monsieur Pieter De Crem,
Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,**

Pour la Commune,

Monsieur Claude EERDEKENS,

Bourgmestre et

Monsieur Ronald GOSSIAUX,

Directeur général

